



Réunion publique d'information

PROJET DE QUARTIER
« ZAC du BOURG »

mercredi 2 juillet 2025



The background is a solid green color with a faint, stylized illustration of a town and a park. In the foreground, there are silhouettes of a man, a woman, and a child walking together. In the background, there are silhouettes of buildings, trees, and rolling hills. The text is centered in white.

Introduction de Mr Jocu
Maire de Briscous

Objectifs de la réunion

- Revenir sur les fondamentaux du projet
- Présenter l'évolution du projet et ses études
- Echanger et répondre aux questions

Déroulé

- 1. Rappel du contexte initial**
- 2. Le projet initial et ses évolutions**
- 3. Programmation et équipements publics**
- 4. Temps 1 de questions/réponses**
- 5. Synthèse des enjeux environnementaux**
- 6. Présentation des modalités de gestion des eaux**
- 7. Temps 2 de questions / réponses**

Clôture

Présentation des intervenants

Pascal Jocou
Maire de Briscous

Carole David
Conseillère municipale

**Sylvie Dubreuil -
Elissalde**
Conseillère municipale

Stephane Iralour
DG SPL Pays basque
Aménagement
Conseil de la commune

Julie Ballarin
SPL Pays Basque

J. Romain Lestanguet
Directeur
Aménagement et
développement urbain
HSA

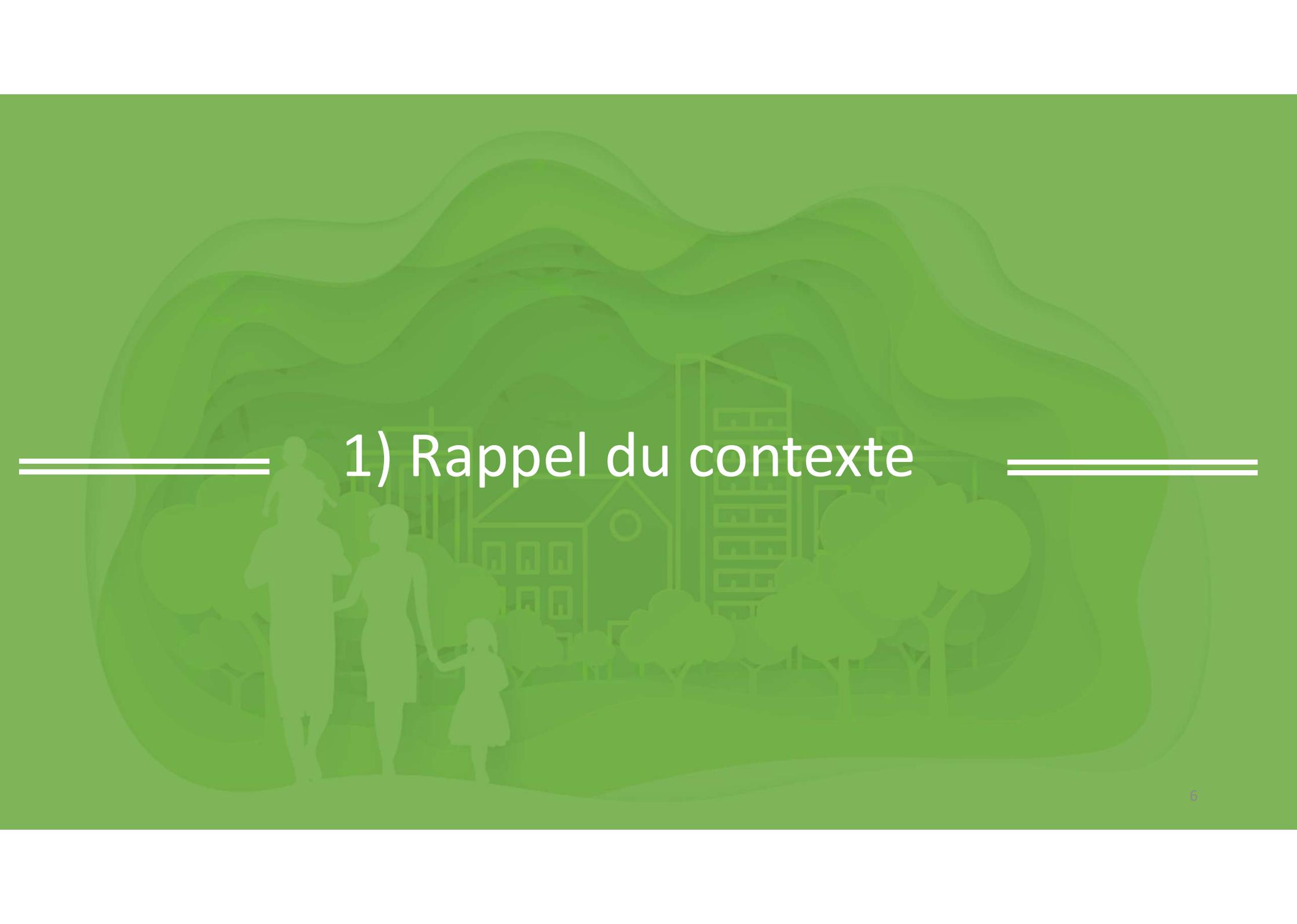
Christian de Firms
Directeur
aménagement
Eiffage Aménagement

Nicolas Collot
Directeur
Développement
Eiffage Aménagement

Marc Ballay
Architecte

Lucas Brisotto
Chef de projet
Bureau d'étude VRD
Ideia

Ophélie JOVELIN
Cheffe de projet
concertation -
animatrice
Neorama

The background is a solid green color with a faint, stylized illustration of a family walking in a park. The family consists of a man carrying a child on his shoulders, a woman holding the hand of a small child, and another child walking ahead. In the background, there are silhouettes of trees and buildings, including a house and a taller structure. The overall style is minimalist and illustrative.

1) Rappel du contexte

Rappel du contexte

La **ZAC du Bourg**: opération d'ensemble (5,5ha environ) portée par la **commune de Briscous**.

- **Juin 2016** : Approbation par le conseil municipal du dossier de création de la ZAC.
- **Janv. 2022** : appel d'offre lancé par la municipalité de Briscous,
- **10 Octobre 2022** Eiffage aménagement retenue lauréat. Signature du contrat de concession.
- **Janv. à Mars 2023** : Concertation publique
 - 25 Janv. 2023: Lancement concertation publique
 - 4 mars 2023: Visite sur site
 - 21 Mars 2023 Atelier mobilité et liaisons douces
 - 28 Mars 2023 Atelier commerces et services
- **Fév. / mars 2023** : Lancement de l'actualisation des études environnementales
 - Etudes faunes flores 4 saisons
 - Etudes zones humides
- **Mars 2023**: Découverte de zones humides: 2,87 ha sur 5,4 ha de terrain

Rappel du contexte

- **Mars 2023 / Mars 2024** : Réinterrogation du plan de masse – mise en place de la démarche **ERC**.

Evitement / Reduction / Compensation

- **Mars 2024** : Démission de Mme le Maire

- **23 juin 2024** : Election de la nouvelle équipe municipale

- **Sept 2024 à Mai 2025** : Evolution du projet suite à l'arrivée de la nouvelle équipe municipale

- Présentation de l'état d'avancement du projet
- Travail pour l'intégration des nouvelles orientations souhaitées par la nouvelle équipe:

- Programmation / commerces / équipements publics / accès voirie / Compensations environnementales

- **Mai 2025** : Finalisation actualisation plan de masse et de la démarche **ERC**

- **Début juillet 2025** : Réunion publique

- **Septembre 2025** : 2nde Réunion publique à programmer

**Inflation + 10 % entre
Janv. 2022 et déc. 2024**

Qu'est-ce qu'une concession d'aménagement ?

Commune de Briscous

Contrat par lequel une **personne publique compétente en matière d'aménagement** confie à un **opérateur** public ou **privé** la réalisation d'une **opération d'aménagement**.

Eiffage Aménagement

ZAC du Bourg

- **Initiative du projet** : commune de Briscous (concedant)
- **Délégation de la réalisation de l'opération** à Eiffage Aménagement (concessionnaire) :
 - Réalisation des études
 - Obtention des autorisations nécessaires
 - Acquisition des fonciers nécessaires
 - Réalisation des travaux d'aménagement
 - Commercialisation et cessions des terrains à bâtir
 - Participation à la conduite globale du projet : comité de pilotage, concertation avec la population...
- Le contrat de concession d'aménagement fixe les **droits et obligations des parties** ainsi que le **cadre programmatique, financier et temporel** de l'opération
- Conséquences financières et juridiques d'une résiliation de la concession

2) Le projet initial et ses évolutions

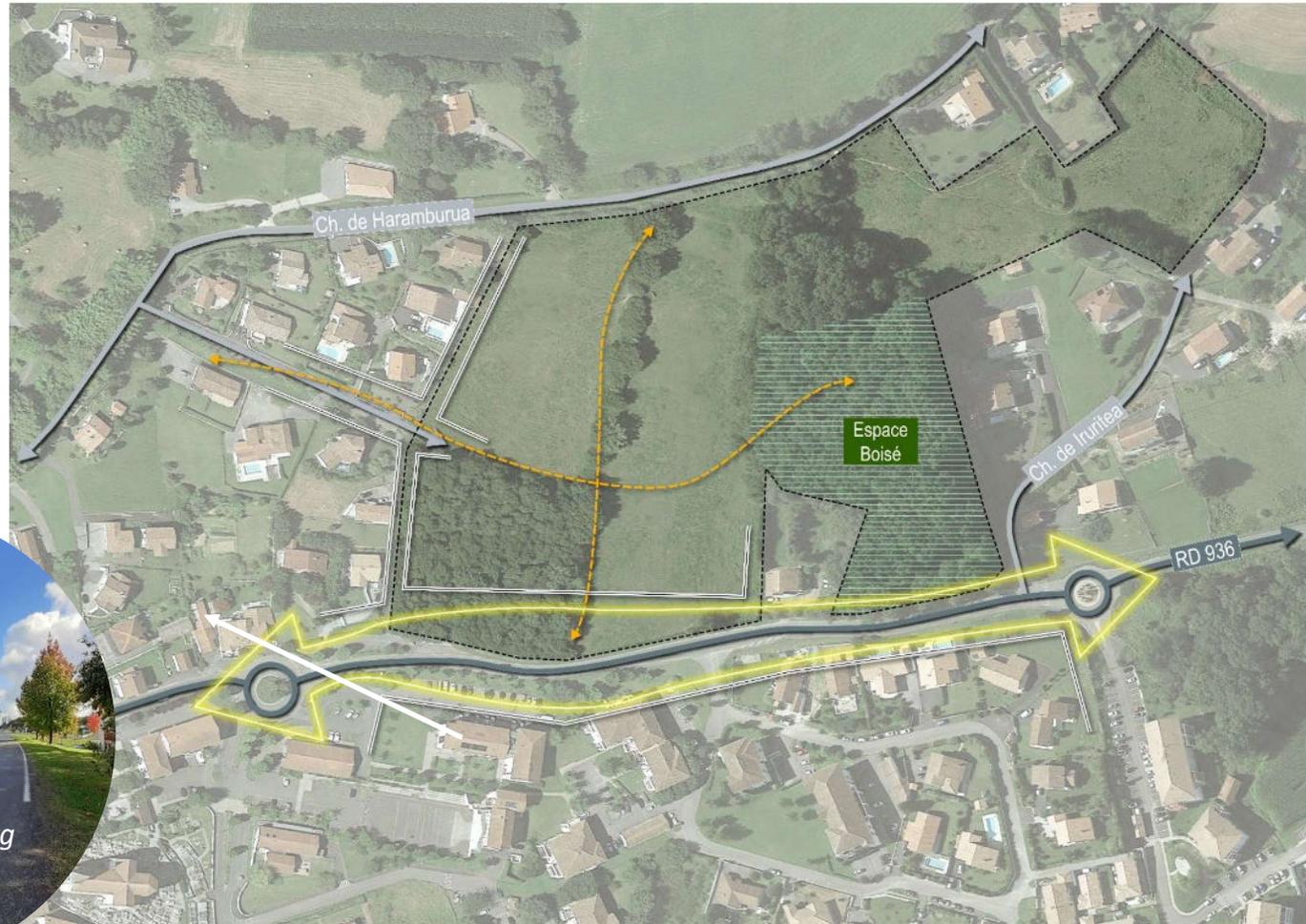
The background features a stylized illustration in shades of green. It depicts a family of four—two adults and two children—walking along a path in a park. In the background, there are silhouettes of various buildings, including a house and a taller structure. The overall scene is framed by wavy, layered green shapes that create a sense of depth and movement.

Un projet structurant

Un enjeu principal

Concevoir un projet à la hauteur :

- du site,
- des attentes des habitants et des élus,
- des enjeux de la transition environnementale.



Plan de masse initial

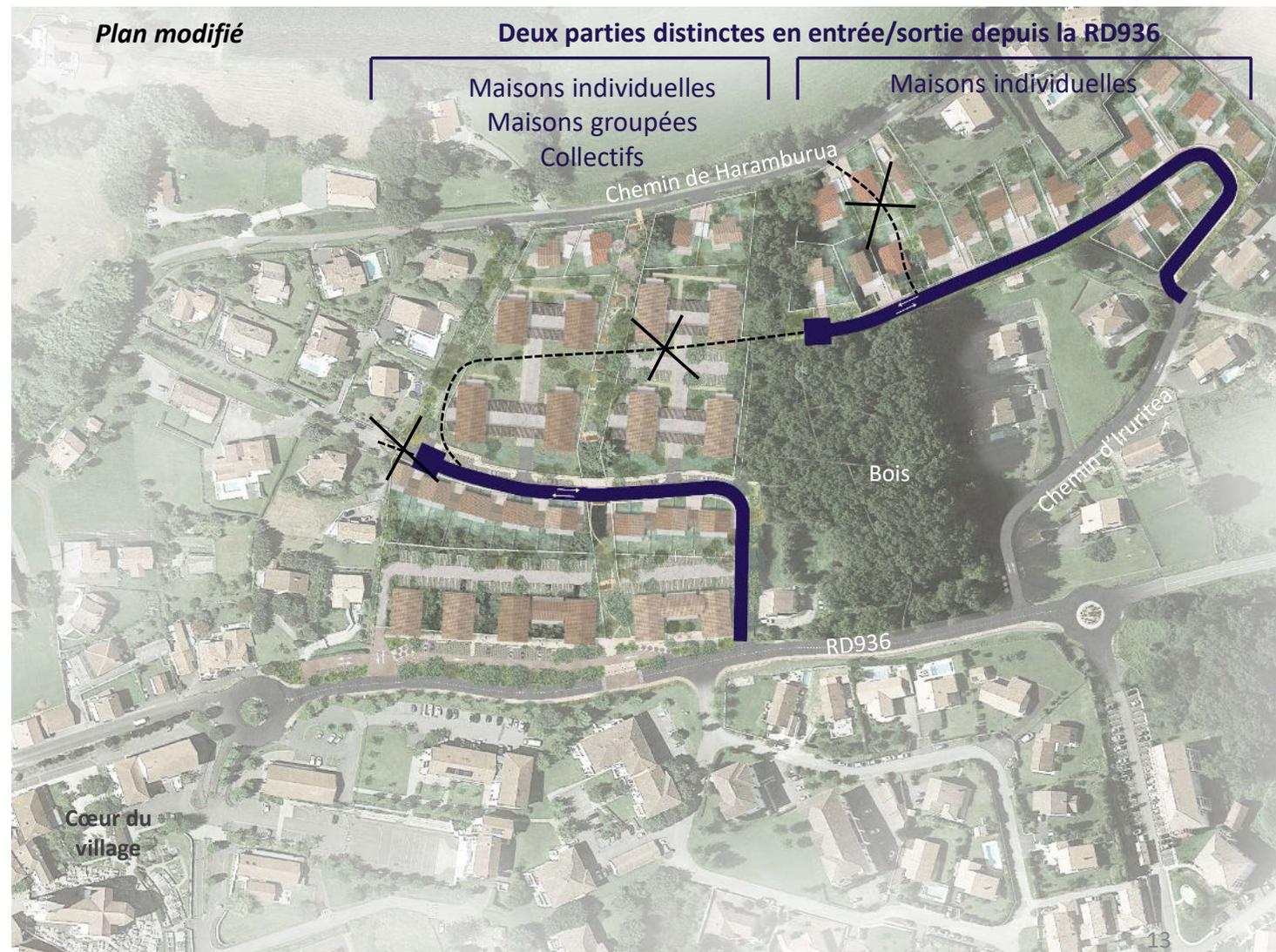


Evolution du plan-masse

Des propositions :

- ✓ pour limiter l'impact sur la zone humide
- ✓ pour prendre en compte les retours de la concertation

MOINS DE VOIES CIRCULEES









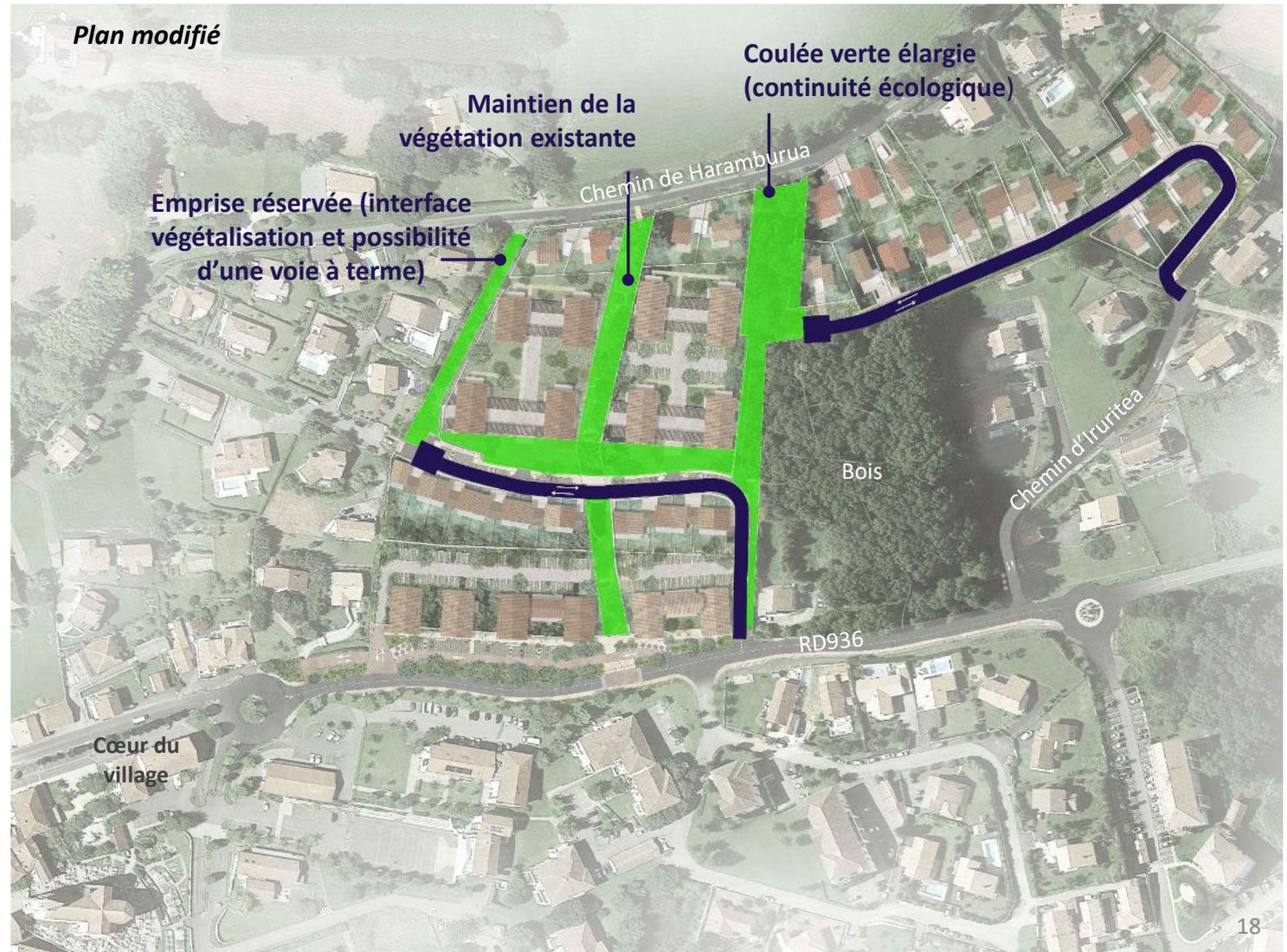
Vue depuis terrasse



Evolution du plan-masse

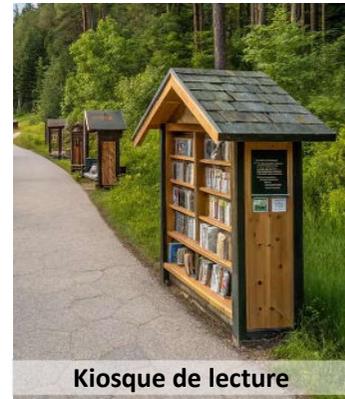
LE MAINTIEN DE COULEES VERTES

- Elargissement de coulée verte au nord du bois pour préserver la continuité écologique



Evolution du plan-masse

Focus sur la coulée verte centrale



Vue d'un belvédère et des maisons accolées au cœur du quartier



Evolution du plan-masse

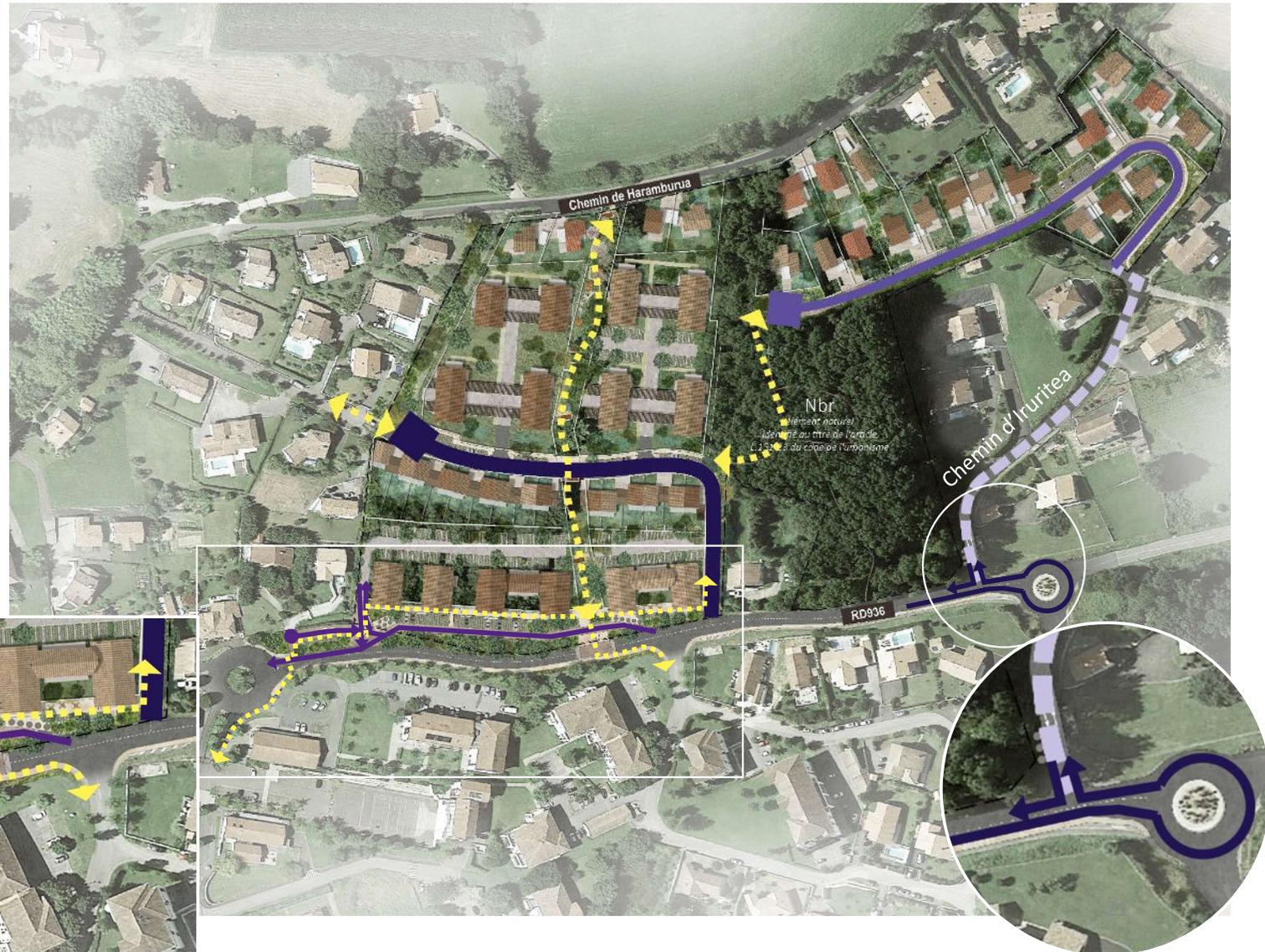
Nouveau schéma des mobilités

Flux automobiles :

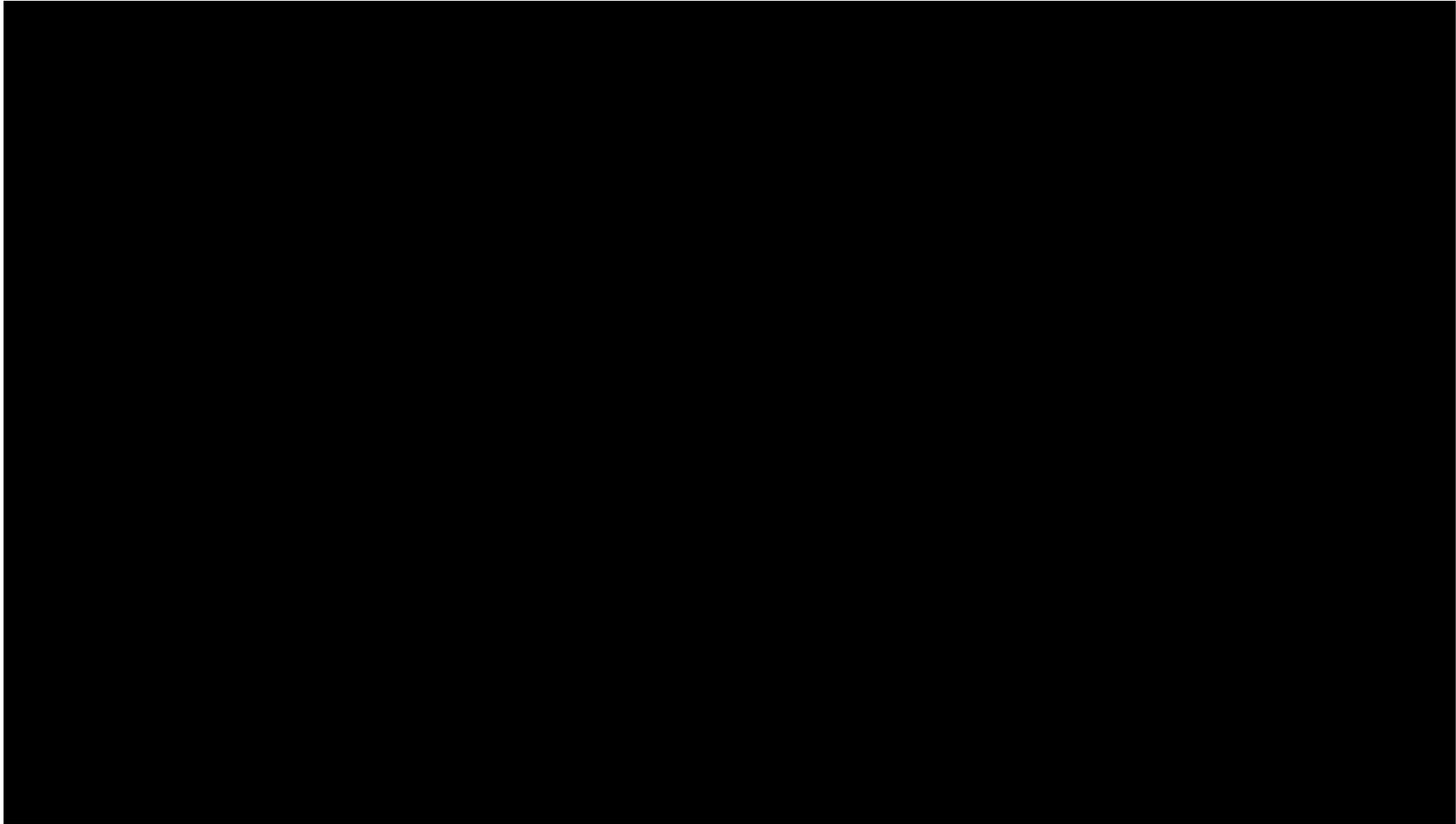
- Voie de desserte à double sens
- Voie partagée
- Requalification voirie

Flux piétons :

- Continuités piétonnes



Film : Cheminement le long de la RD







Contre allée

Parkings logements

Coupe de principe





Vue d'un belvédère et des maisons accolées au cœur du quartier



Vue depuis terrasse





Programmation et phasage



Programmation et phasage

Phase1 : T3 2027 - T1 2029

- 21 lots à bâtir
- 28 lgts sociaux
- 18 lgts libres
- = 67 lgts
- + 150 m2 de commerces



Programmation et phasage

Phase1 : T3 2027 - T1 2029

21 lots à bâtir
28 lgts sociaux
18 lgts libres
= 67 lgts
+ 150 m2 de commerces

Phase2 : T1 2030 – T3 2031

15 maisons accolées
36 logements sociaux
= 51 lgts



Programmation et phasage

Phase1: T3 2027 - T1 2029

21 lots à bâtir
28 lgts sociaux
18 lgts libres
= 67 lgts
+ 150 m2 de commerces

Phase2 : T1 2030 – T3 2031

15 maisons accolées
36 logements sociaux
= 51 lgts

Phase 3 : T3 2032 -T1 2034

42 logements libres



3) LA PROGRAMMATION ET LES EQUIPEMENTS PUBLICS

The background features a stylized, layered green illustration. In the foreground, there are silhouettes of people: a man carrying a child on his shoulders, a woman, and a small child. Behind them are various buildings, including houses and a taller structure, and several trees. The overall aesthetic is clean and modern, using different shades of green to create depth.

Re-Interrogation du projet et de sa programmation suite à :

- Nouvelle conjoncture immobilière: Inflation / Augmentation des taux d'intérêts
Objectif => baisser les prix de vente des logements
- Changement d'équipe municipale
- Intégration des contraintes environnementales

1) Réalisation en Déc. 2024 étude capacitaire des groupes scolaires de Briscous

- Etat de remplissage des groupes scolaire.
- Impact du projet sur le taux d'occupations des écoles

2) Actualisation étude de marché

- Evolution des besoins en logements
- Quels prix? Quelle surface / Quelle typologie

Suite à l'étude capacitaire des écoles :

Décision de ne pas financer et créer de classes supplémentaires

Economie de 400 k€ permettant:

- **Intégrer l'impact des contraintes environnementales**
- **Baisser les prix de ventes**

Synthèse actualisation de l'étude de marché



=> Mise en œuvre partielle des recommandations de l'actualisation de l'étude de marché :

➤ Redistribution de la typologie des logements

- Suppression des T5 (en logement collectif et maisons en bande)
- Diminution du nombre de T4 en logement collectif libre (appartements)
- Compensé par plus de maisons en bande de type T4 comme produit intermédiaire
- Augmentation significative des T3 BRS et en collectif libre.
- Maintien du nombre de T4 en locatif social

➤ Baisse des prix des lots à bâtir de -23% par rapport aux prix initiaux du contrat de concession

Evolution de la programmation : Bilan des surfaces à construire

Grace à la diminution des grands collectifs, du tiers lieu et de la surface des commerces :

=> Diminution de la surface de plancher : - 1130 m²

=> - 9 % de surface bâtie

=> 40 % de logements sociaux (50/50 locatif social / accession sociale BRS)

Le logement locatif social

3 niveaux de loyers en fonction des revenus du ménage

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration => **30% de ménages éligibles**

- Destiné pour des ménages cumulant des difficultés sociales et de faibles ressources



Indication loyer de base (valeur 2025) :
5,28 € /m²
Soit 359 €/mois pour un T3 de 68 m² SU

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social => **62% de ménages éligibles**

- il s'agit du produit central de financement du logement social.



Indication loyer de base (valeur 2025) :
5,95 € /m²
Soit 405 €/mois pour un T3 de 68 m² SU

PLS : Prêt Locatif Social => **70% des ménages éligibles**

- Destiné pour des ménages un peu plus « aisés », mais dont les ressources ne dépassent pas 1,3 fois les plafonds PLUS



Indication loyer de base (valeur 2025) :
9,09 € /m²
Soit 618 €/mois pour un T3 de 68 m² SU

Loyers indicatifs de la zone III, hors charges et éventuelles majorations

L'accession sociale à la propriété

BAIL RÉEL SOLIDAIRE !
avec Habitat Sud Atlantic

HSA, agréé Organisme Foncier Solidaire depuis 2020

- **Principe du BRS :**
 - Dissociation entre la propriété du foncier (OFS HSA) et la propriété du bâti
 - Dispositif anti-spéculatif pérenne - Revente encadrée
- **Prix de vente en BRS :**
 - respect prix plafonds zone B2 2025: 3 269€/m² de surface utile
 - objectif avoir une décote d'environ 30% sur les prix libres
- **Eligibilité des clients :**
 - revenus RFR sous plafonds de ressources réglementaires
 - primo-accédants ou ne pas être propriétaire d'un bien adapté à ses besoins d'occupation
 - occupation en résidence principale exclusivement / toute forme de location du bien interdite

Estimation prix de sortie

T2 en Accession sociale BRS : 125 k€

T2 « libre »: 185 k€ TTC

T 3 en Accession sociale BRS : 178 k€

T3 « libre »: 245 k€ TTC

T 4 en Accession sociale BRS: 228 k€

T4 « libre »: 290 k€ TTC

T4 maison en bande « libre » : 330 k€ TTC

Lots à bâtir (615 m2 moyen) : 180 k€TTC

Estimation cout global Terrain + maison 120 m2 = 420 à 450 k€TTC

Bilan des Parkings

Parkings privés : 2 places de parking pour tous les logements. Conforme au PLU

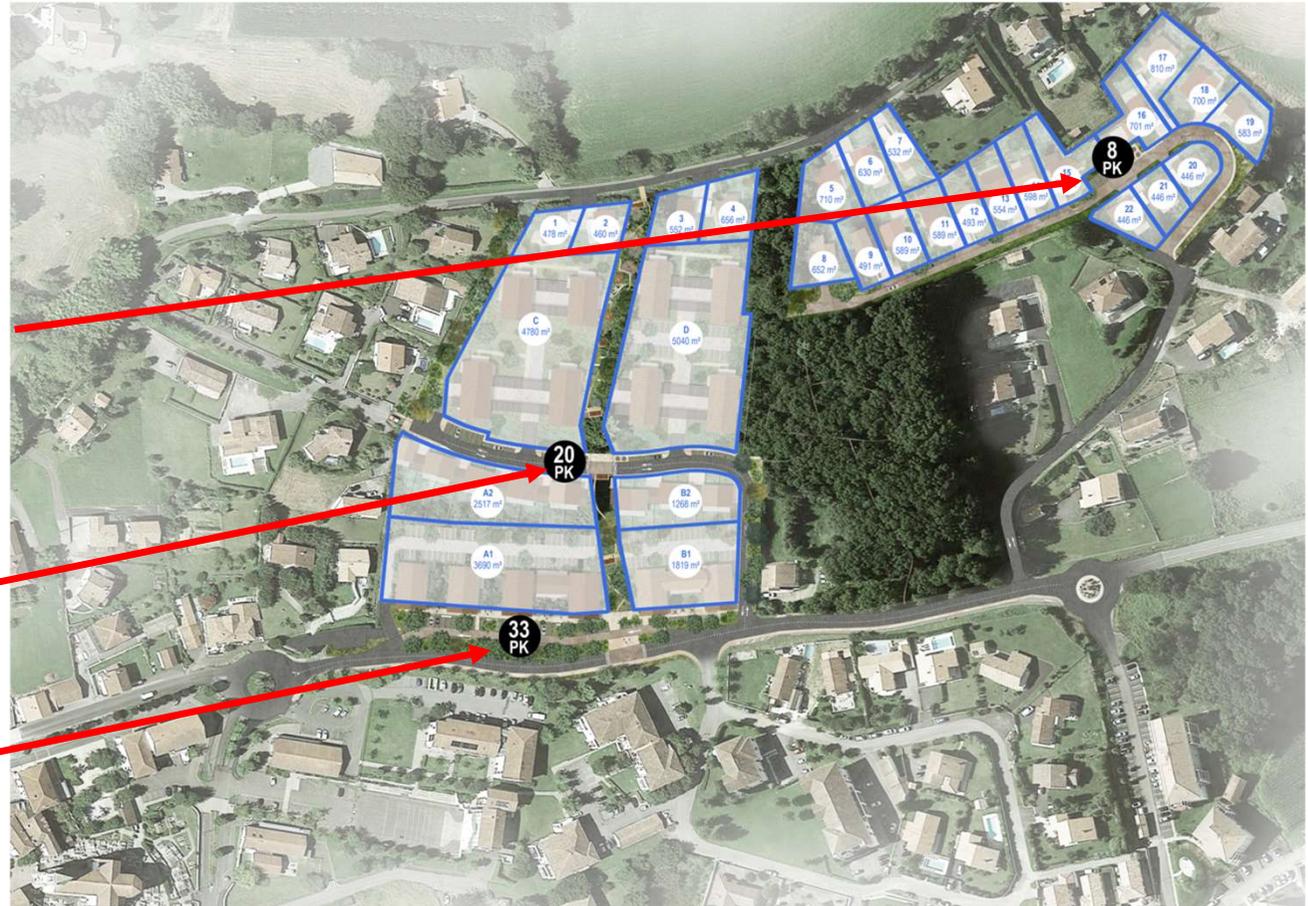
Parkings Publics => 61 places

Dont 16 places excédentaires/ PLU

➤ 8 places pour les lots à bâtir « Irruritea »

➤ 20 places le long de la voie principale

➤ 33 places sur la contre allée



Synthèse programmation et financement

- Suppression de :
 - L'oeuvre d'art
 - Maison des services
- Pas de nécessité de financer l'extension des écoles
- Diminution surface des commerces et de la surface bâtie totale
- Intégration de l'obligation de résidence principale . Loi Echaniz – Le Meur

Synthèse Participation

➤ 2 classes élémentaires	400 000 €	Discussion en cours pour un nouveau « fléchage » de la participation => Exemple Réhabilitation / extension de la crèche existante
➤ Salle de fêtes et cuisine attenante	215 000 €	
➤ Aires de jeux	75 000 €	
➤ Réfection voirie	120 000 €	

Synthèse Participation

Montant de la participation financé par l'aménageur privé : 410 k€

**Discussion en cours pour un nouveau « fléchage » de la participation
=> Financement de la création d'une crèche?**

Temps 1 question-réponse

🕒 30 minutes





5) SYNTHÈSE DES
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les Enjeux écologiques

Enjeux floristiques

Aucune espèce floristique protégée à l'échelle nationale n'a été rencontrée au sein de la zone d'étude

- **L'enjeu global pour la flore est donc considéré comme faible**

Enjeux faunistiques

Avifaune: Présence de 3 espèces d'oiseaux patrimoniales potentiellement nicheuses : **Enjeux Fort**

Reptiles: Présence de 2 espèces de reptiles : **Enjeux Moyen**

Amphibiens : Présence de 3 espèces d'amphibiens **Enjeux Fort**

Mammifères : Présence de 3 espèces communes de mammifères **Enjeux Moyen**

Chiroptère : Présence d'espèces communes: **Enjeux faible**

- **L'enjeu global faune et avifaune est considéré comme moyen à fort**

Enjeux écologiques

Cartographie des habitats naturels

Milieus dominants: prairies pâturées humides

Avec quelques patches de Fougères aigles

Deux boisements notables :

- Saulaie-aulnaie marécageuse
- Chênaie sur sol hydromorphe

Les habitats humides sont bien présents et dominant l'ensemble du périmètre d'étude

=>2,87 ha sur 5,4 ha de terrain



Enjeux écologiques

Exemples de Mesures ERC envisagées

Passages amphibiens sur Haramburua

Préservation du boisement central

Limitation de impact sur les zones humides

Préservation des chênes remarquables en cœur de site

Création d'hibernaculum / murets pierres sèches (Couleuvre d'Esculape, Léopard des murailles)

Clôtures adaptées à la petite faune : pas de murs bahuts et clôtures perméables pour laisser le passage de la petite faune (Ecureuil Roux, Hérisson d'Europe)



Contraintes environnementales / Evolution du plan-masse



Etat initial Zones humides
=>2,87 ha



Plan de mai 2025 *après* séquence ERC
zones humides préservées =>1,07ha

***Grace à l'actualisation du plan de masse
=>Préservation de 35% des zones humides***



6) Modalités de gestion des eaux

Gestion des eaux pluviales

Des propositions :

- ✓ pour limiter l'impact sur la zone humide
- ✓ pour prendre en compte les retours de la concertation

MOINS DE SURFACES
IMPERMEABILISEES

- **1650 m²** de surfaces imperméabilisées **sur les espaces communs**
- + **5 % de surface perméables** (espaces verts plantés, stationnements en dalles engazonnées ou en mélange terre-pierre, etc.)



Gestion des eaux pluviales

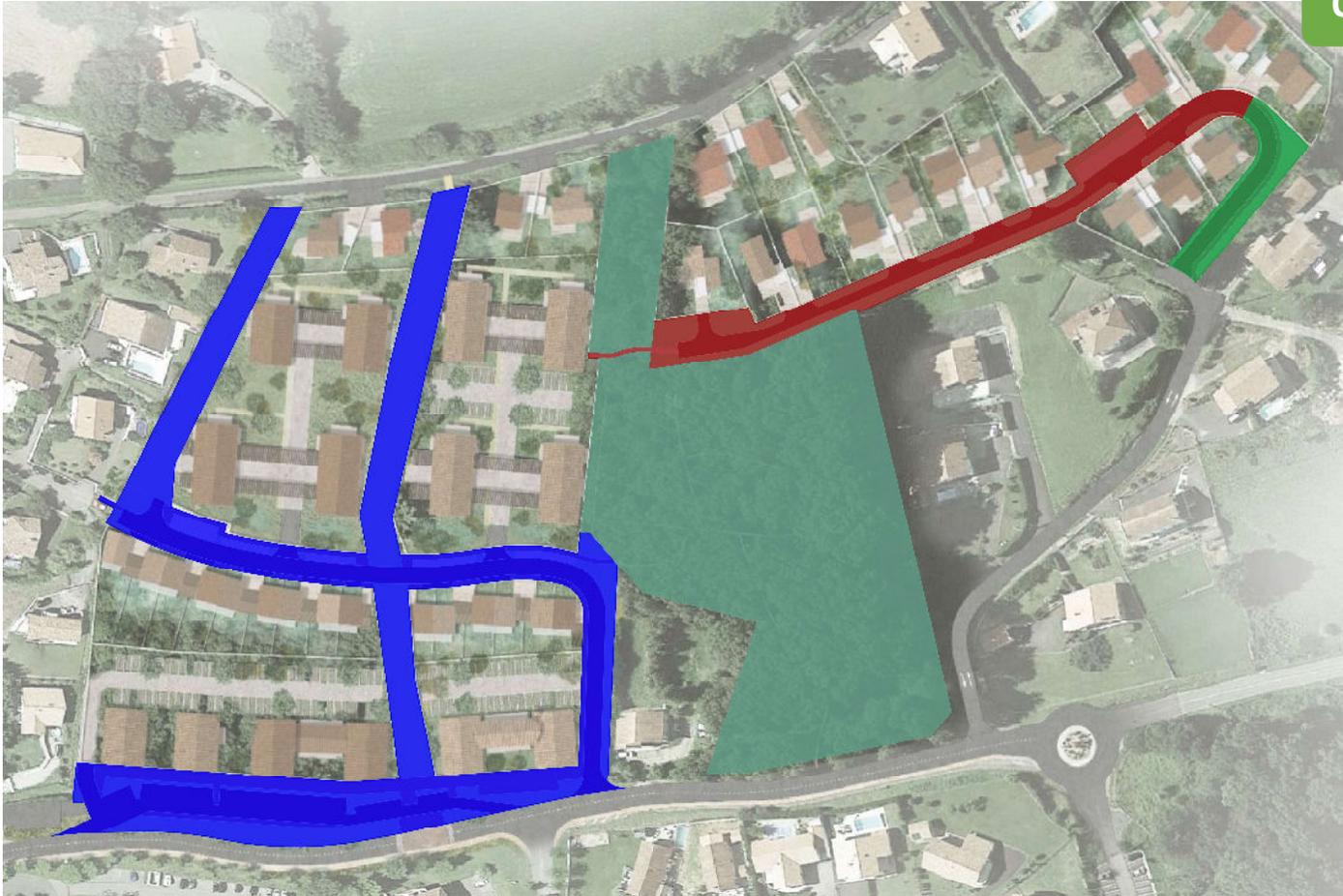


QU'EST-CE QU'UN BASSIN VERSANT ?

C'est un **territoire géographique** bien défini qui correspond à l'ensemble de la surface **recevant les eaux qui circulent naturellement** vers un exutoire donné (cours d'eau, fossé, nappe souterraine, etc.).

-  Bassin versant n°1 : Espaces publics des collectifs et des commerces
-  Bassin versant n°2 : Espaces publics de la 2nd partie du lotissement
-  Bassin versant n°3 : Espaces publics de la 1^{ere} partie du lotissement

Gestion des eaux pluviales

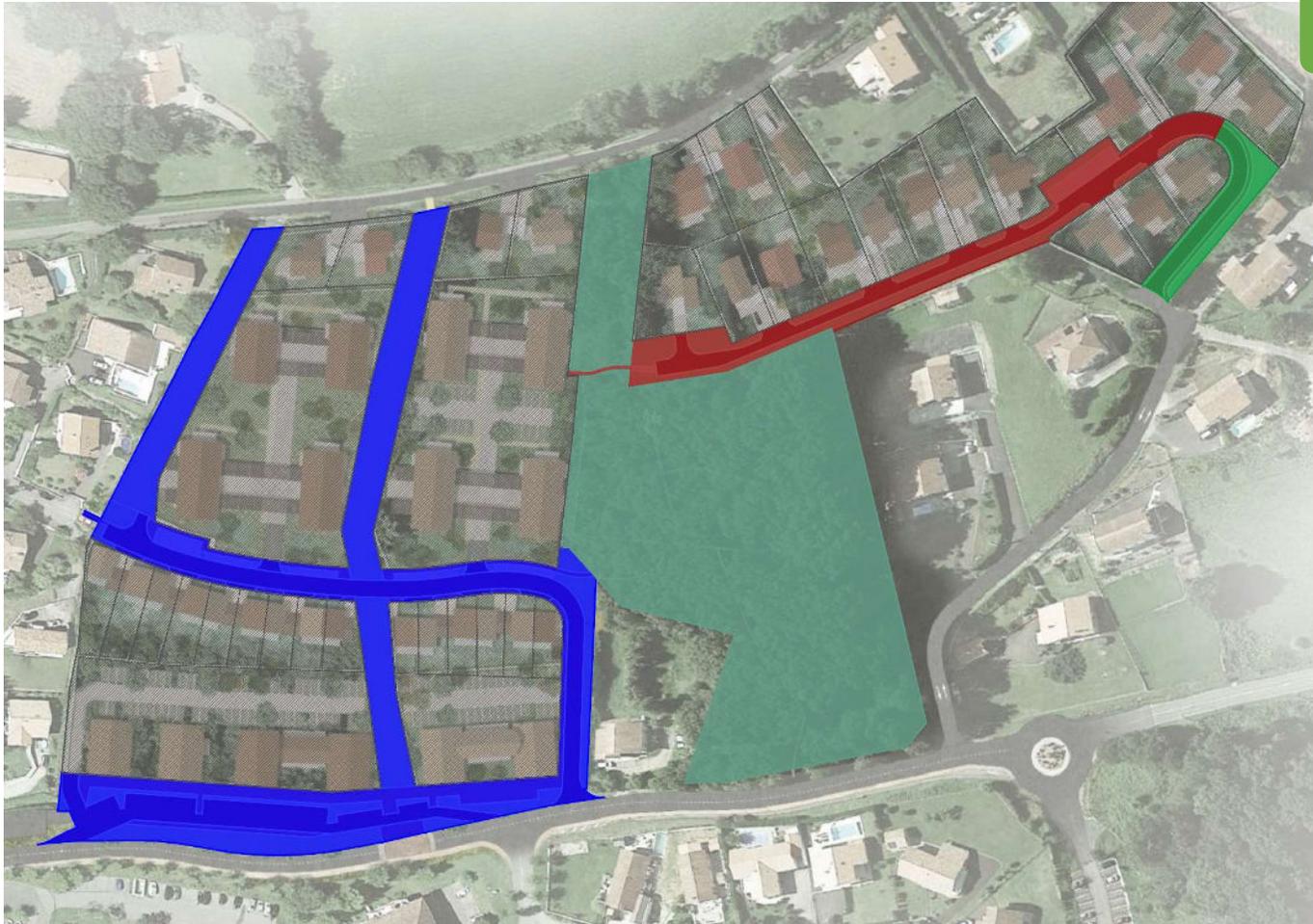


QUID DES AUTRES ESPACES ?



Espaces boisés conservés pour
préservation de la zone
humide

Gestion des eaux pluviales



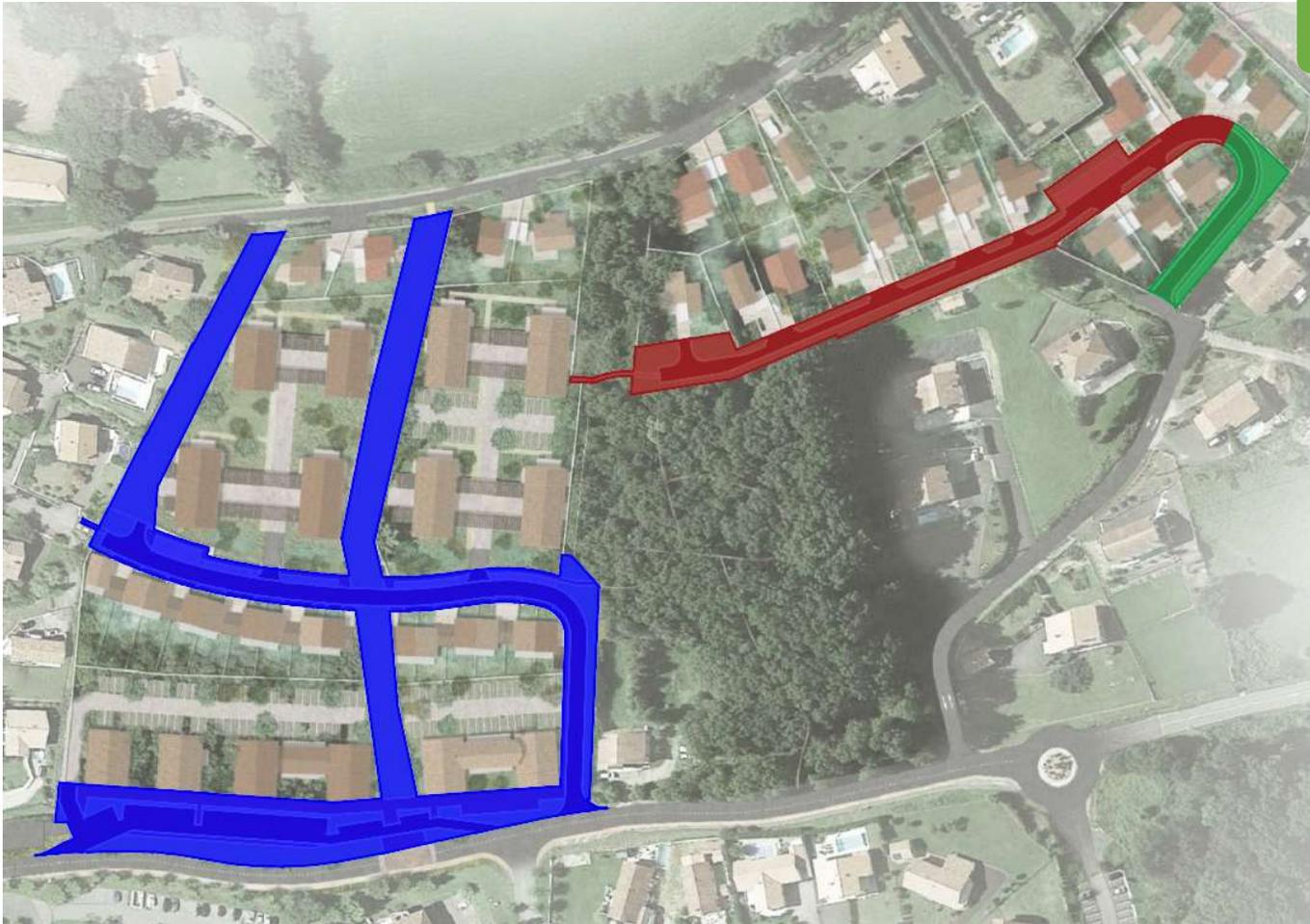
QUID DES AUTRES ESPACES ?

-  Espaces boisés conservés pour préservation de la zone humide
-  Espaces privés (lots constructibles, logements collectifs, commerces, etc.)

Ces espaces sont des **espaces privés ou conservés en l'état**. La gestion des eaux pluviales se fera indépendamment du reste des espaces publics.

Les eaux seront gérées à **la parcelle**, puis renvoyées **progressivement (à 3 L/s/ha)** vers les fossés et exutoires publics.

Gestion des eaux pluviales



QUELLE QUANTITE D'EAU EN RESULTE ?

-  Bassin versant n°1 :
3928 m² imperméabilisés x 0,044 mm/m² =
173 m³ d'eaux pluviales minimum
-  Bassin versant n°2 :
1098 m² imperméabilisés x 0,044 mm/m² =
49 m³ d'eaux pluviales minimum
-  Bassin versant n°3 :
429 m² imperméabilisés x 0,044 mm/m² =
19 m³ d'eaux pluviales minimum



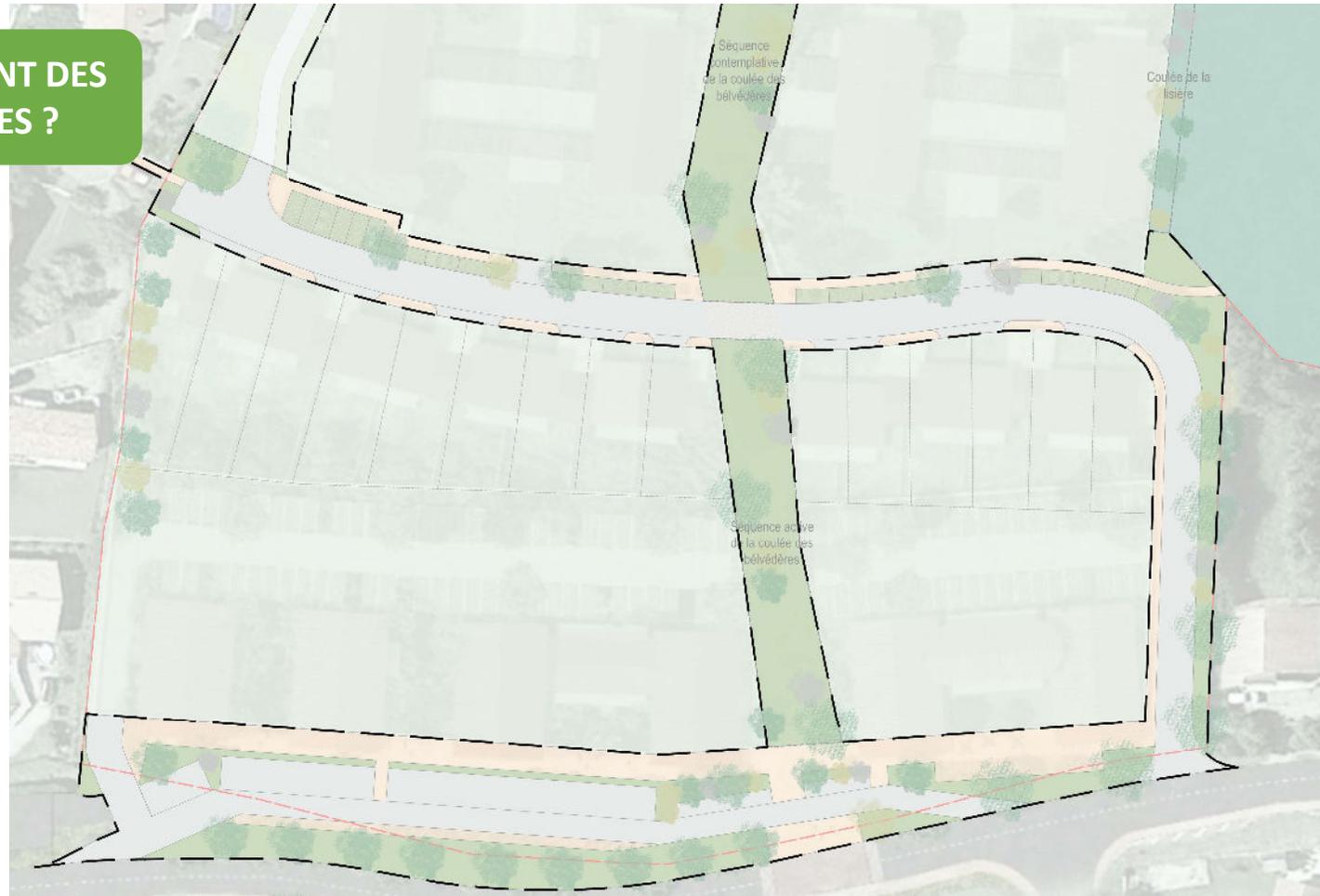
Volume d'eau à stocker, puis
à renvoyer progressivement
(à 3 L/s/ha) vers les fossés

Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES ESPACES COMMUNS SONT-ELLES GERÉES ?

Bassin versant n°1 : Espaces publics des collectifs et des commerces

↪ **173 m³** d'eaux pluviales min.



Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES ESPACES COMMUNS SONT-ELLES GERÉES ?

Bassin versant n°1 : Espaces publics des collectifs et des commerces

↪ **173 m³** d'eaux pluviales min.

- ✓ Récupération des eaux de ruissellement par le biais de **grilles avaloirs**...



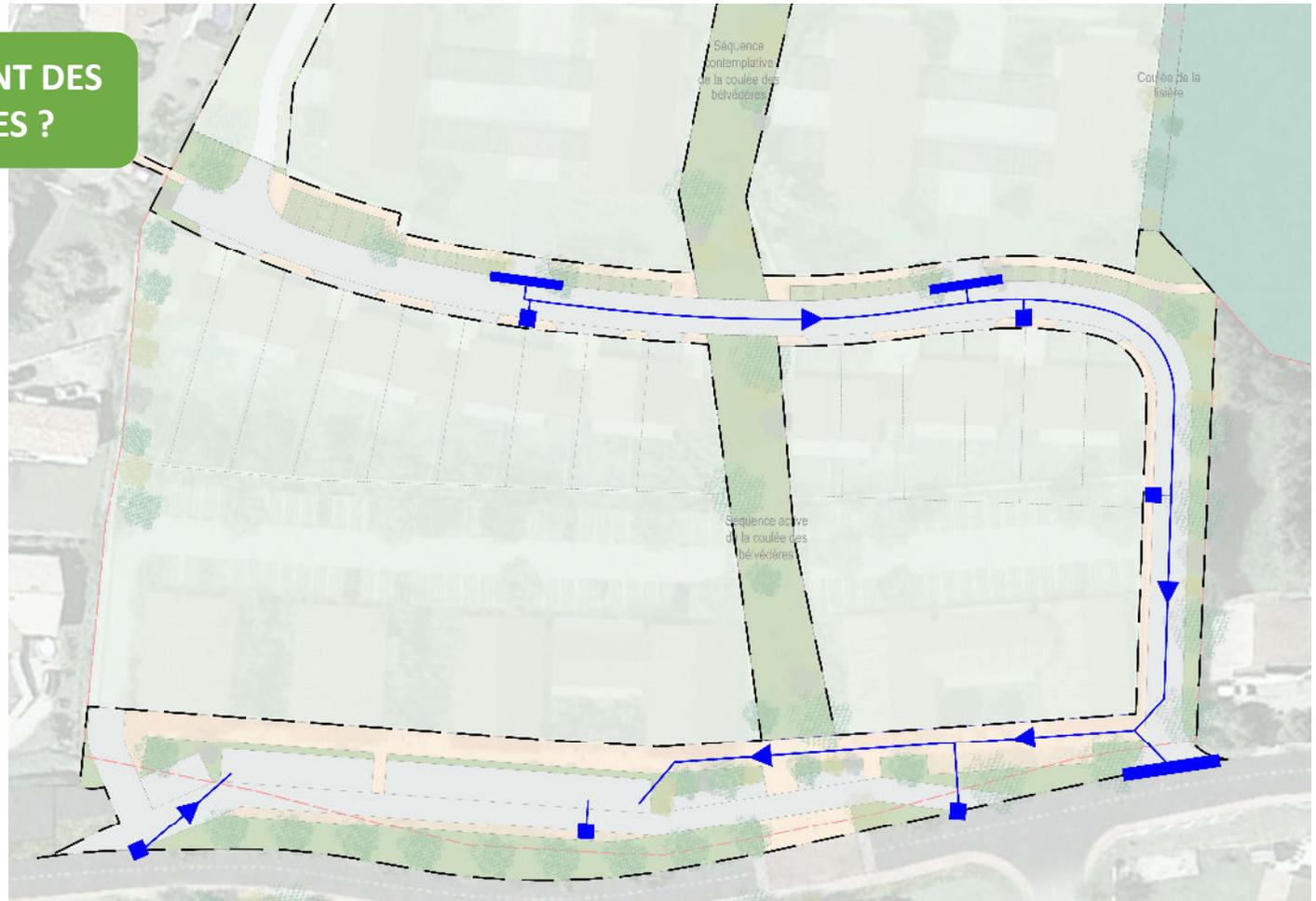
Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES ESPACES COMMUNS SONT-ELLES GERÉES ?

Bassin versant n°1 : Espaces publics des collectifs et des commerces

↪ **173 m³** d'eaux pluviales min.

- ✓ Récupération des eaux de ruissellement par le biais de grilles avaloirs...
vers des canalisations enterrées



Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES ESPACES COMMUNS SONT-ELLES GERÉES ?

Bassin versant n°1 : Espaces publics des collectifs et des commerces

↪ **173 m³** d'eaux pluviales min.

- ✓ Récupération des eaux de ruissellement par le biais de grilles avaloirs... vers des canalisations enterrées
- ✓ Renvoi des eaux collectées vers un **bassin enterré** (type SAUL) de **plus de 173 m³** situé sous la voirie et les parkings



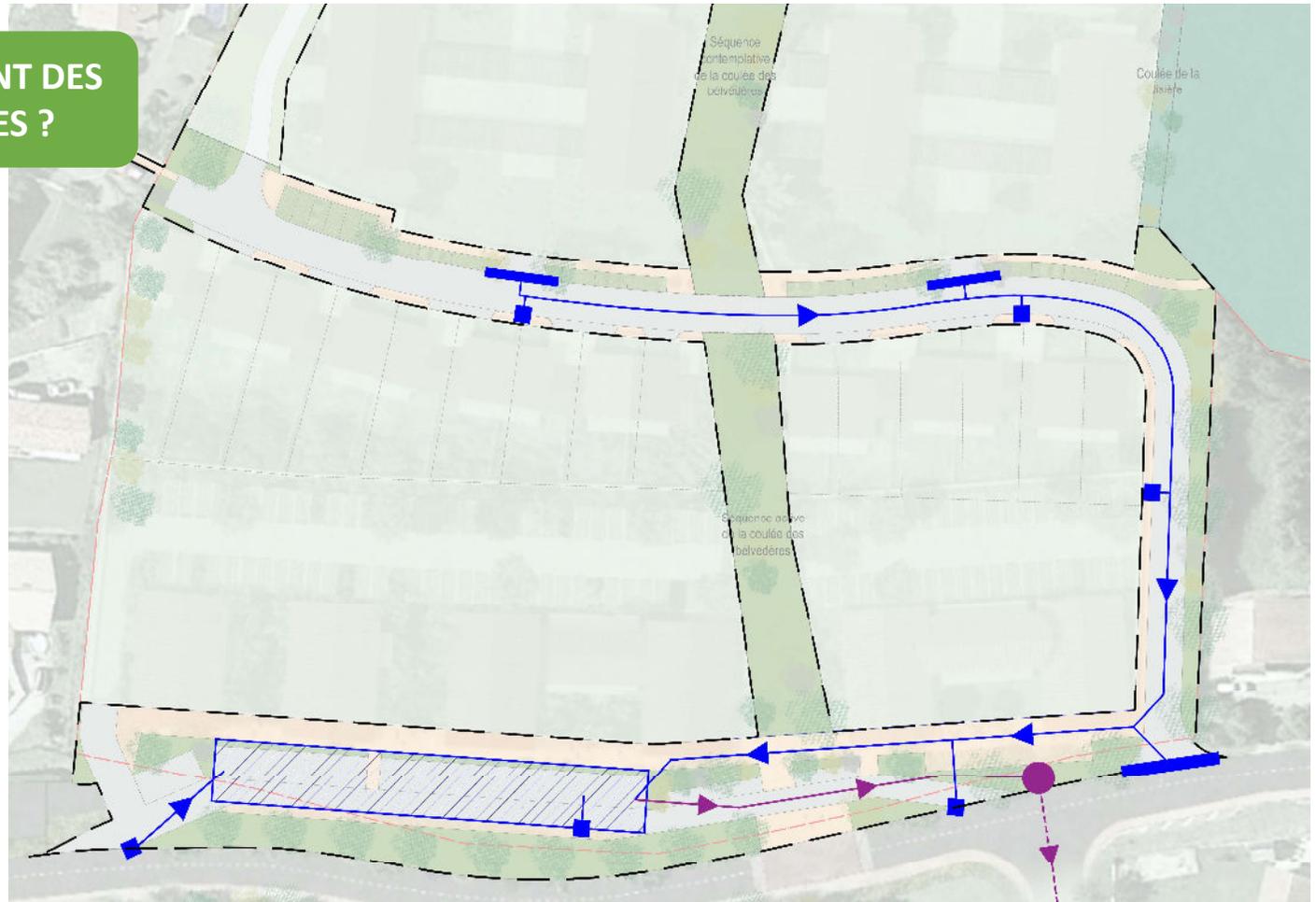
Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES ESPACES COMMUNS SONT-ELLES GERÉES ?

Bassin versant n°1 : Espaces publics des collectifs et des commerces

↪ **173 m³** d'eaux pluviales min.

- ✓ Récupération des eaux de ruissellement par le biais de grilles avaloirs...
vers des canalisations enterrées
- ✓ Renvoi des eaux collectées vers un bassin enterré (type SAUL) **de plus de 173 m³** situé sous la voirie et les parkings
- ✓ Déversement progressif (à **débit limité de 3 L/s/ha**) vers le **réseau public existant sans le surcharger**



Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES ESPACES COMMUNS SONT-ELLES GERÉES ?

Bassin versant n°2 : Espaces publics de la 2nd partie du lotissement

↪ **49 m³** d'eaux pluviales min.



Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES ESPACES COMMUNS SONT-ELLES GERÉES ?

Bassin versant n°2 : Espaces publics de la 2nd partie du lotissement

↪ **49 m³** d'eaux pluviales min.

Bassin versant n°3 : Espaces publics de la 1^{ère} partie du lotissement

↪ **19 m³** d'eaux pluviales min.



Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES ESPACES COMMUNS SONT-ELLES GERÉES ?

Bassin versant n°2 : Espaces publics de la 2nd partie du lotissement

↪ **49 m³** d'eaux pluviales min.

Bassin versant n°3 : Espaces publics de la 1^{ère} partie du lotissement

↪ **19 m³** d'eaux pluviales min.

- ✓ Récupération des eaux de ruissellement par le biais de **noues à redans paysagères**



Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES ESPACES COMMUNS SONT-ELLES GERÉES ?

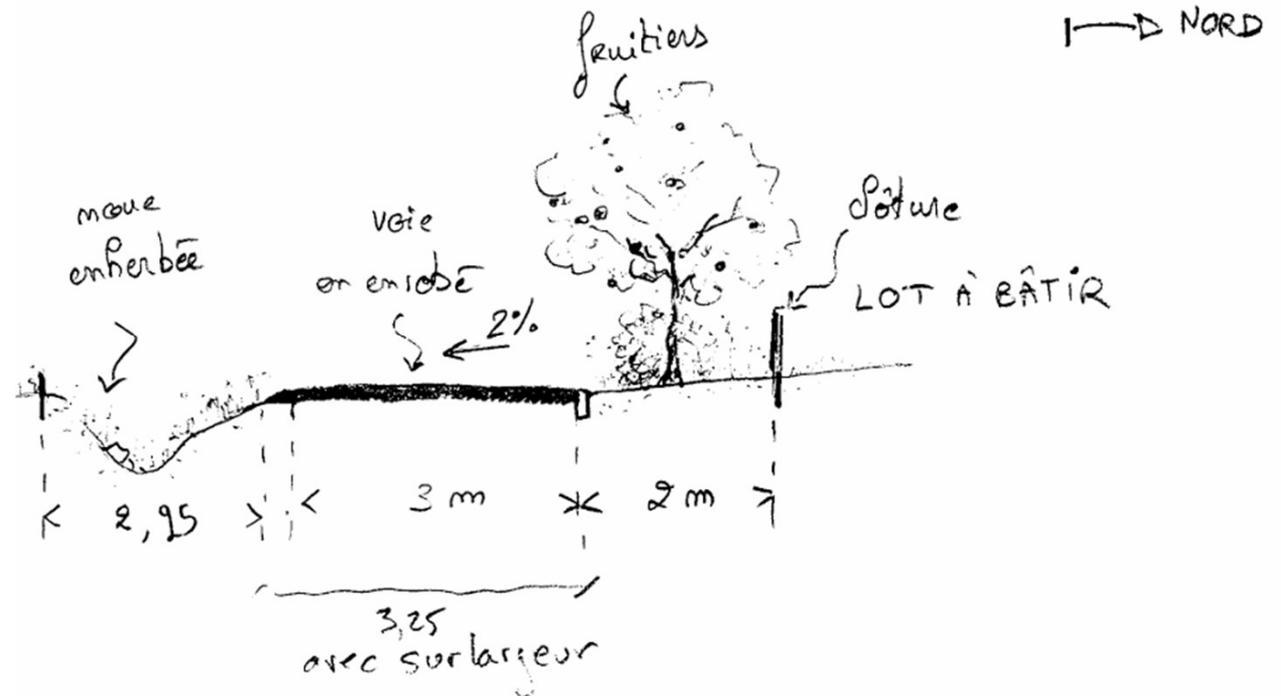
Bassin versant n°2 : Espaces publics de la 2nd partie du lotissement

↪ **49 m³** d'eaux pluviales min.

Bassin versant n°3 : Espaces publics de la 1^{ère} partie du lotissement

↪ **19 m³** d'eaux pluviales min.

- ✓ Récupération des eaux de ruissellement par le biais de **noues à redans paysagères**



Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES ESPACES COMMUNS SONT-ELLES GERÉES ?

Bassin versant n°2 : Espaces publics de la 2nd partie du lotissement

↪ **49 m³** d'eaux pluviales min.

Bassin versant n°3 : Espaces publics de la 1^{ère} partie du lotissement

↪ **19 m³** d'eaux pluviales min.

- ✓ Récupération des eaux de ruissellement par le biais de **noues à redans paysagères**



Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES ESPACES COMMUNS SONT-ELLES GERÉES ?

Bassin versant n°2 : Espaces publics de la 2nd partie du lotissement

↪ **49 m³** d'eaux pluviales min.

Bassin versant n°3 : Espaces publics de la 1^{ère} partie du lotissement

↪ **19 m³** d'eaux pluviales min.

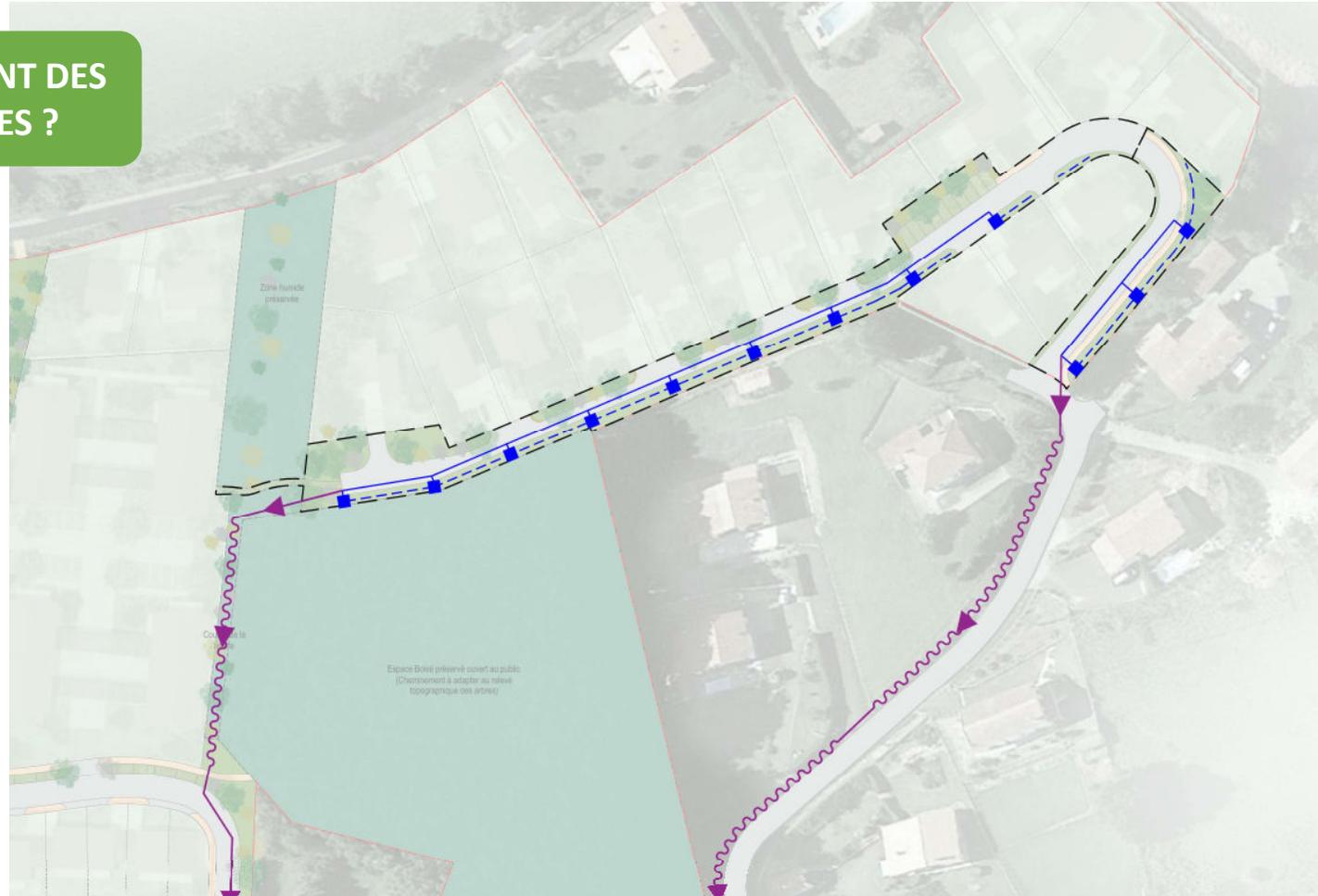
- ✓ Récupération des eaux de ruissellement par le biais de noues à redans paysagères
- ✓ Renvoi des eaux collectées vers des **canalisations surdimensionnées** agrémentées de grilles avaloirs permettant leur stockage temporaire



Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES ESPACES COMMUNS SONT-ELLES GERÉES ?

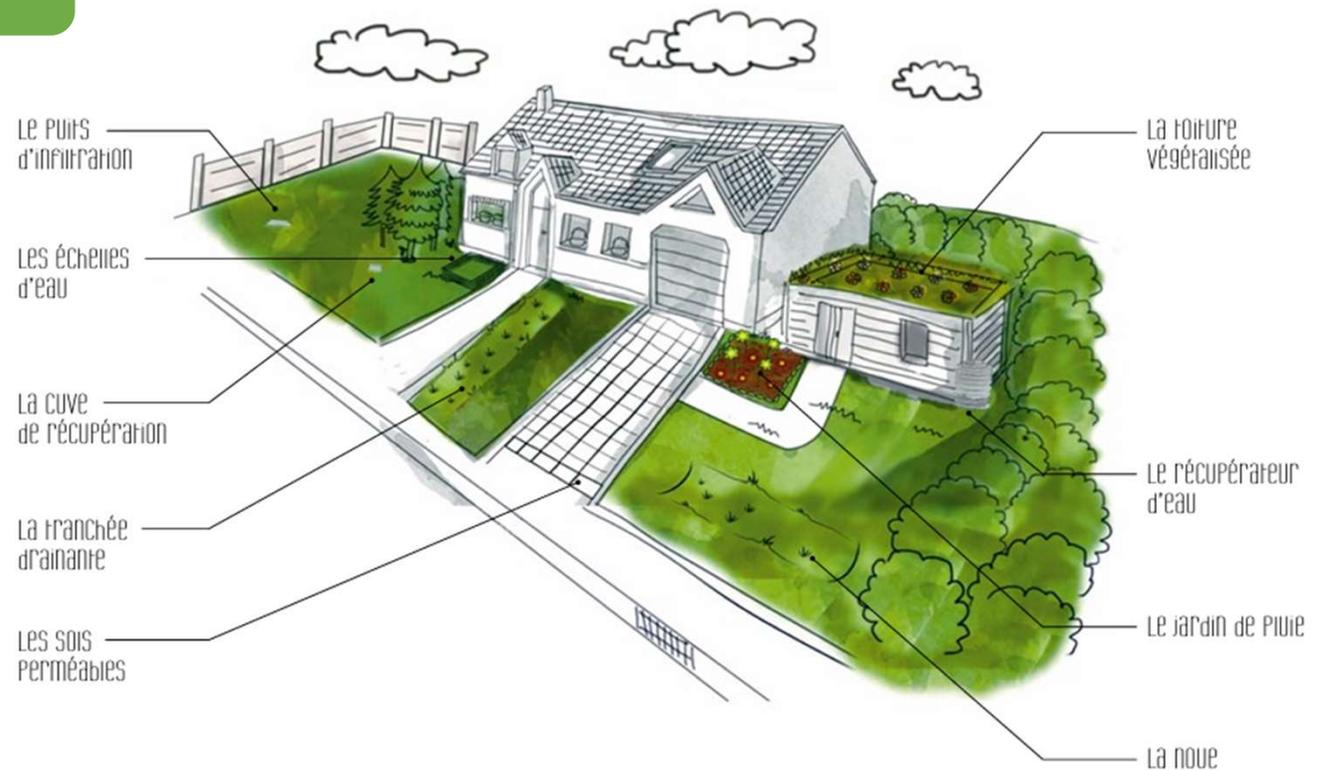
- ✓ Récupération des eaux de ruissellement par le biais de noues à redans paysagères
- ✓ Renvoi des eaux collectées vers des canalisations surdimensionnées agrémentées de grilles avaloirs permettant leur stockage temporaire
- ✓ Le tout renvoyé progressivement (à débit limité de 3 L/s/ha) vers les fossés existants ou à créer



Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES LOTS PRIVÉS SONT-ELLES GERÉES ?

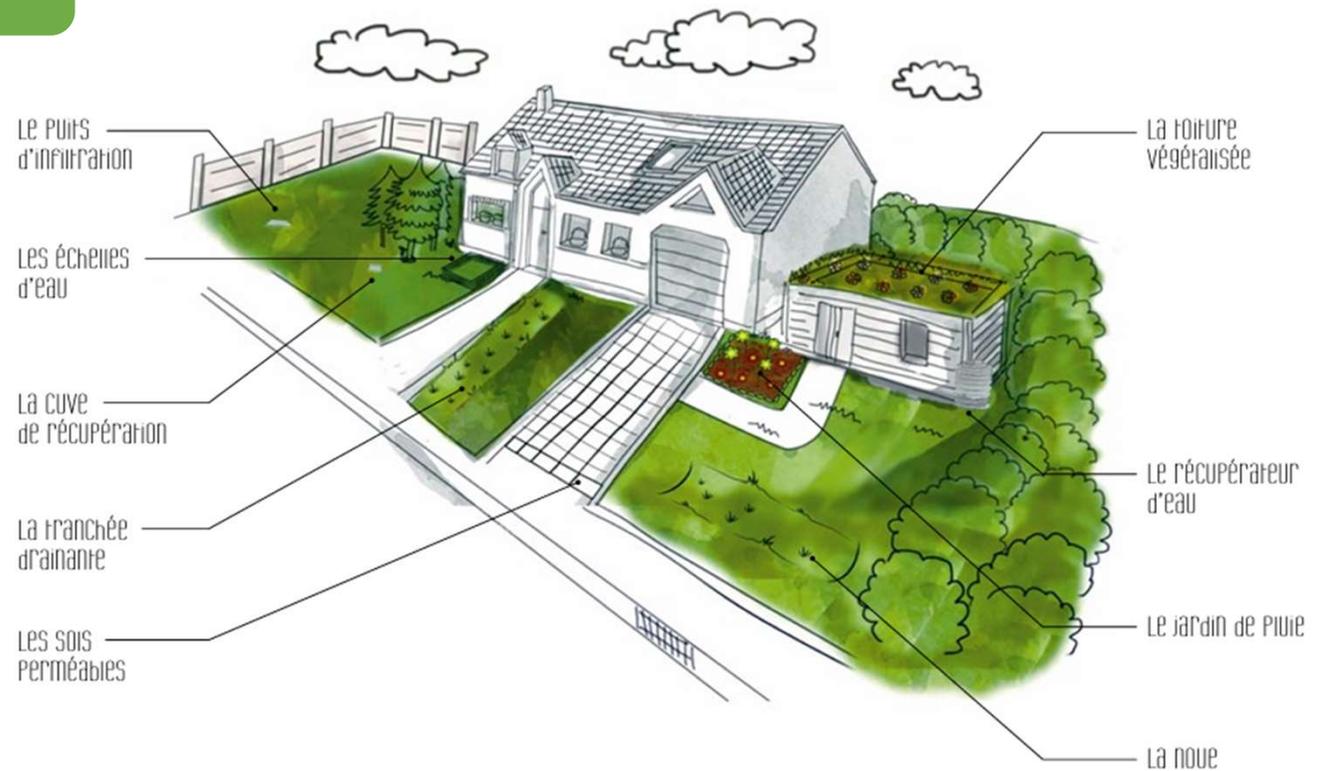
- ✓ Rappel : **Gestion des eaux à la parcelle** par rétention
 - Même principe que précédemment mais ramené à l'échelle du terrain
 - Les eaux de ruissellement qui s'écoulent sur la parcelle sont stockées directement dans le sol (rétention)
 - Cela permet d'éviter l'aggravation des phénomènes d'inondation et les désordres sur les propriétés voisines



Gestion des eaux pluviales

COMMENT LES EAUX DE RUISSELLEMENT DES LOTS PRIVES SONT-ELLES GERÉES ?

Les eaux pluviales ainsi stockées **s'écouleront progressivement (à débit limité de 3 L/s/ha)** vers les fossés et les réseaux enterrés créés dans le cadre de l'aménagement, puis vers les fossés ou réseaux publics existants



Gestion des eaux pluviales

EN SOMME, QUEL EST LE RESULTAT À L'ECHELLE DU PROJET ?

Une gestion des eaux efficace, naturelle et adaptée au terrain :

✓ Pour les espaces publics

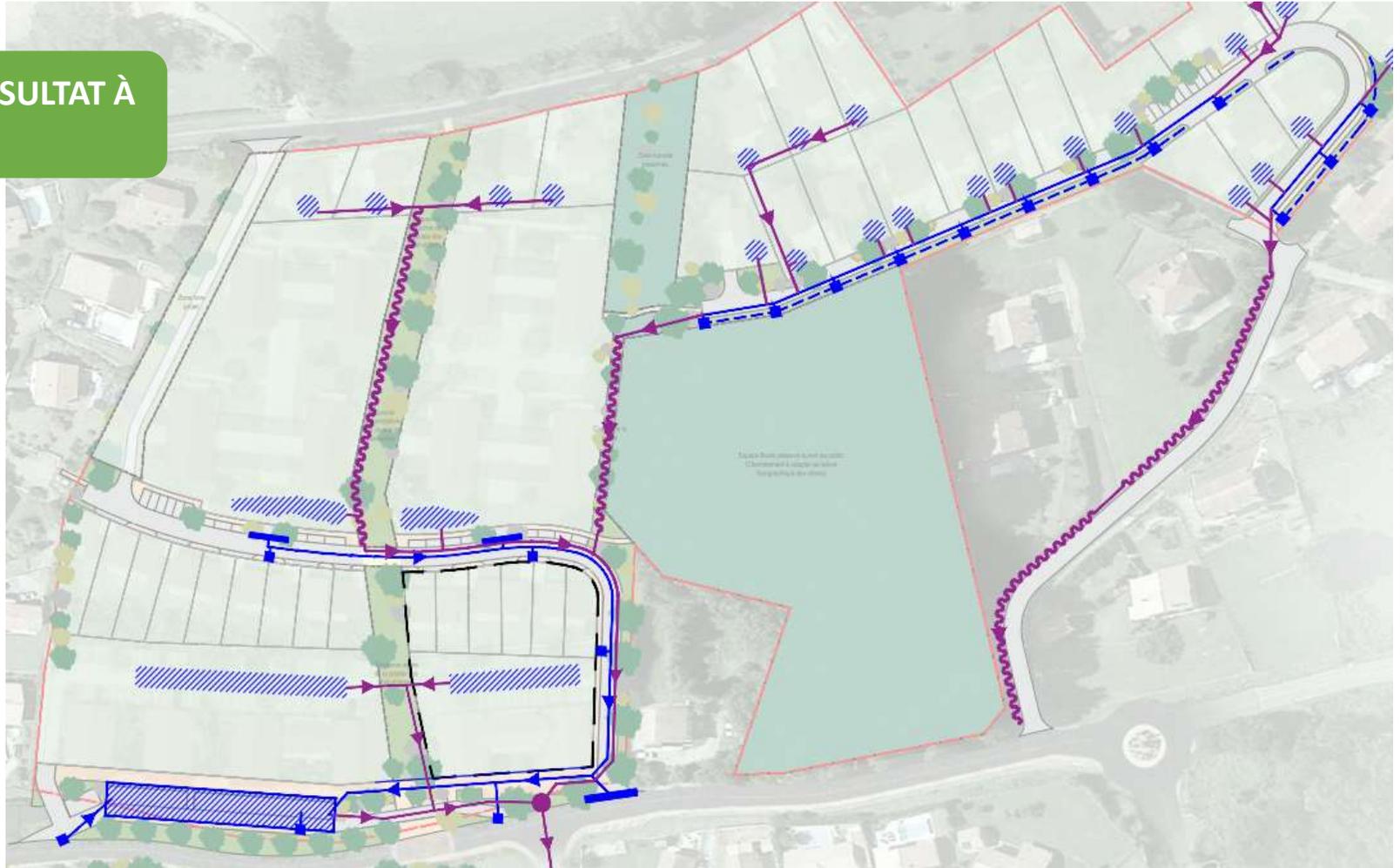


Gestion des eaux pluviales

EN SOMME, QUEL EST LE RESULTAT À L'ECHELLE DU PROJET ?

Une gestion des eaux efficace, naturelle et adaptée au terrain :

- ✓ Pour les espaces publics
- ✓ Pour les parcelles privées (lots à bâtir, logements collectifs, commerces, etc.)

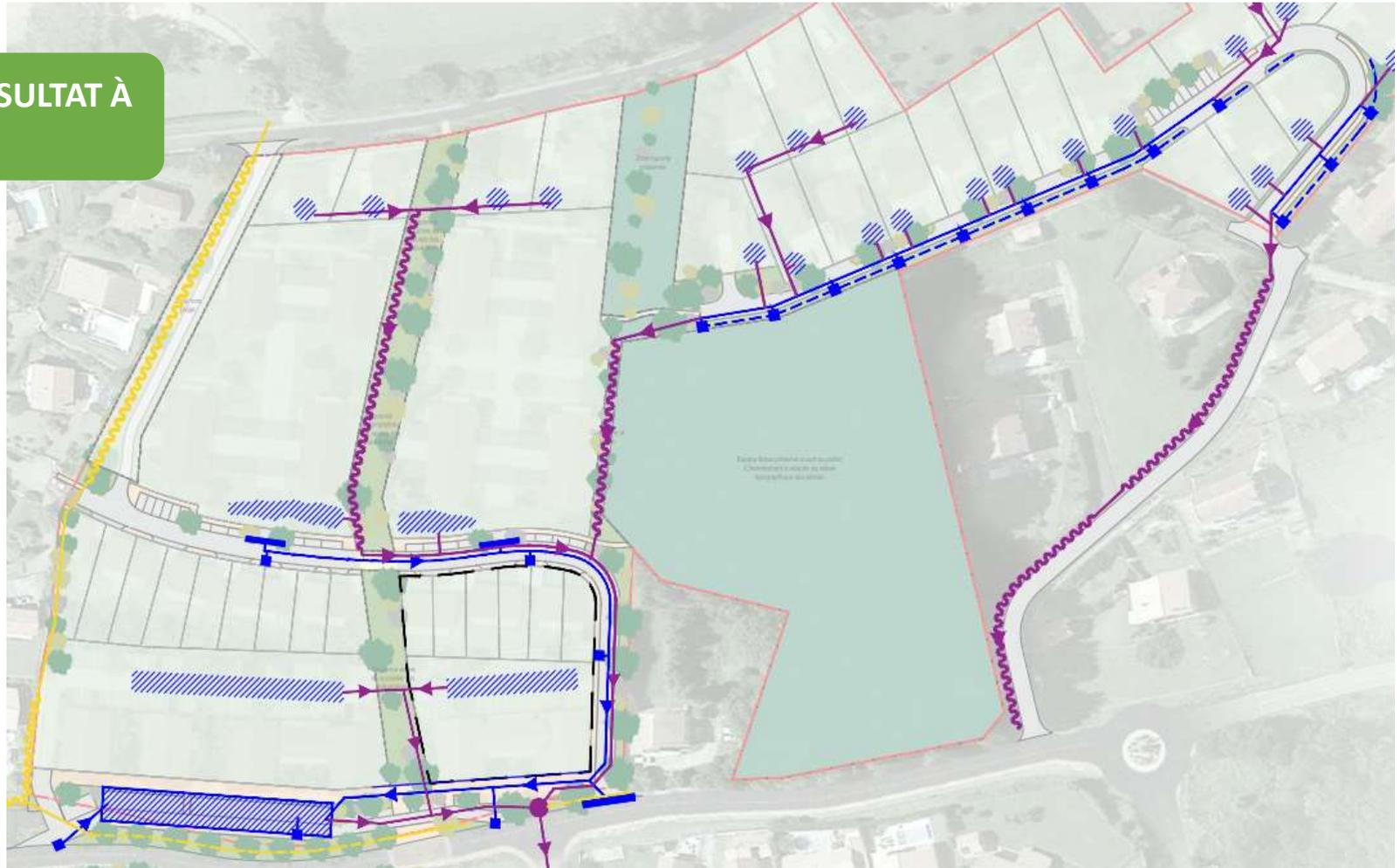


Gestion des eaux pluviales

EN SOMME, QUEL EST LE RESULTAT À L'ECHELLE DU PROJET ?

Une gestion des eaux efficace, naturelle et adaptée au terrain :

- ✓ Pour les espaces publics
- ✓ Pour les parcelles privées (lots à bâtir, logements collectifs, commerces, etc.)
- ✓ En cohabitation avec les parcelles voisines et dans les continuités des fossés existants

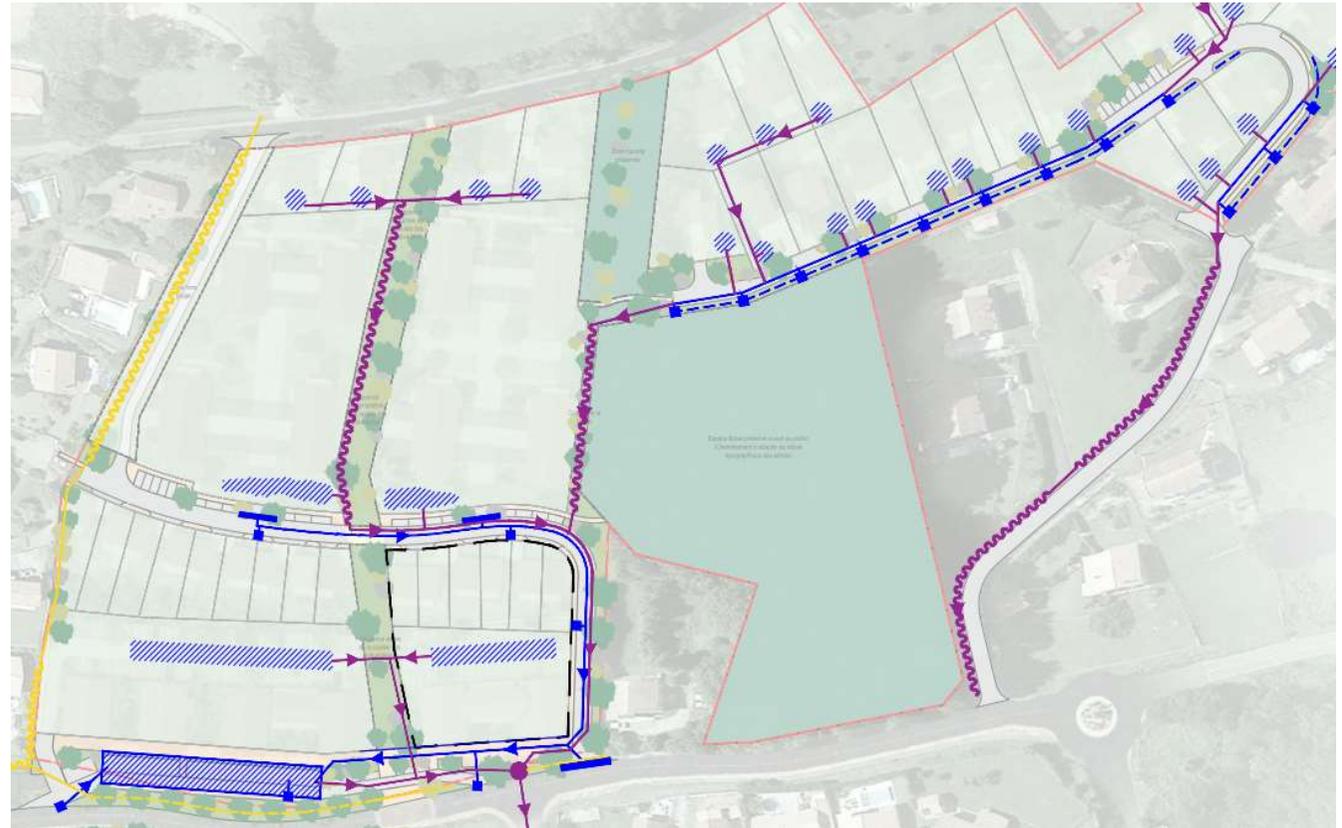


Gestion des eaux pluviales

EN SOMME, QUEL EST LE RESULTAT À L'ECHELLE DU PROJET ?

Permet une **nette amélioration de la gestion globale des eaux pluviales** par rapport à l'existant :

- ✓ **Limite le ruissellement en surface et évite les débordements lors de fortes pluies**
- ✓ **Empêche l'encombrement des réseaux** grâce à la rétention des eaux de voirie et à la régulation contrôlée des eaux issues des parcelles privés
- ✓ **Réduit les matières en suspension (MES)** présent dans l'air



Temps 2 question-réponse

🕒 30 minutes



Et après ?

Pour retrouver les contenus de cette soirée ?

Compte-rendu et support de
présentation seront disponibles
prochainement, rendez-vous
sur le site de la mairie :

www.brisconsin.fr



Pour continuer d'échanger et suivre le projet ?

Rendez-vous en septembre
pour une prochaine réunion
publique d'information et
d'échanges !